

Bruxelles, le 28 juin 1979

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, libellée comme suit:

«Me référant à l'accord entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne en matière de pêche, signé ce jour, et notamment à son article VIII paragraphe 3, j'ai l'honneur de confirmer que, pour les années 1978 et 1979, la capture annuelle totale de saumon de l'Atlantique, à l'ouest de 44 degrés de longitude ouest, par les navires de la Communauté est de 1.190 tonnes métriques.

J'attire votre attention sur le fait que la présente lettre sera publiée au Journal officiel des Communautés européennes dans les six langues officielles de la Communauté, toutes les versions faisant également foi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire connaître l'accord de votre gouvernement sur ce qui précède.»

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement du Canada est d'accord sur le contenu de votre lettre et sur le fait que votre lettre et la présente réponse, dont les versions anglaise et française feront également foi, constituent un accord complémentaire à l'accord entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne en matière de pêche, signé ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Pour le gouvernement du Canada
P.D. LEE